



## Retracting on a signed estimate in a real estate property not acquired

Par **E1000**, le **20/12/2010** à **11:23**

Bonjour,

Le 02/11/2010 j'ai signé un devis de travaux d'isolation des combles sans verser l'acompte de 30% et avec mention "Bon pour travaux sous réserve acceptation bancaire". La date des travaux était pour mi décembre.

Aujourd'hui après passage d'un autre artisan, mes combles sont bien isolés et pas besoin de les refaire.

Je n'ai pas encore eu l'acceptation du crédit de la maison et je n'ai pas envie de faire les travaux d'isolation. Je sais aussi que le fait d'avoir signé transforme le devis en contrat et donc en engagement.

Y a-t-il moyen de me retracter? D'autant plus que dans le crédit de la maison qui a été revue à la baisse je ne pouvais plus mettre tous les travaux prévus initialement : je n'ai pas l'argent.

Merci d'avance à qui me répondra.  
C'est urgentissime !!!!.

Par **jeetendra**, le **20/12/2010** à **14:29**

Bonjour, pour moi vous ne pouvez vous retracter que si le crédit n'a pas été accepté. Sinon il faudra dédommager l'entrepreneur qui lui s'est engagé par écrit (devis) à effectuer les travaux d'isolation des combles, cordialement.